

## TABLE DES MATIÈRES

LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
1.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE.....	2
1.1 Composantes physiques .....	2
1.2 Composantes biologiques.....	2
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	6
2.1 Situation géographique et contexte régional .....	6
2.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant .....	7
2.3 Équipements d'accueil .....	7
2.4 Utilisation du territoire .....	7
2.5 Tenure des terres.....	8
2.6 Affectation du territoire .....	10
2.7 Gestionnaires du site.....	11
2.8 Évolution et orientations de développement du site.....	11
3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	11
4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION.....	12
4.1 Milieu marin.....	12
4.2 La baie des Petites Bergeronnes et la pointe Sauvage .....	12
5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	13
6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	13
6.1 Vocation et orientations de développement durable.....	13
6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site .....	15
7.0 RÉFÉRENCES .....	17

## LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 457 500 UTM (Nord) : 5 341 250  
 Longitude : 69°34'00'' Latitude : 48°13'00''

Ce site comprend les baies des Petites Bergeronnes et des Grandes Bergeronnes situées à l'embouchure des rivières des mêmes noms à plus large échelle. Les baies des Bergeronnes sont situées sur le territoire de la municipalités des Bergeronnes, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord.

### 1.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

#### 1.1 Composantes physiques

Le rivage des baies est constitué principalement d'affleurements rocheux, le long desquels on observe une batture plus ou moins large, composée d'argile et de sable. En amont des baies, on retrouve d'épais dépôts argileux, sous les marais salés, alors que ces dépôts deviennent progressivement plus sableux vers l'aval.

L'entrée des baies est fermée par une ceinture dense de blocs glaciels. À marée basse, l'estran n'est recouvert que de quelques centimètres d'eau, à l'exception du chenal plus profond des rivières. Au-delà de cette ceinture, le talus infralittoral devient abrupt et plonge vers les profondeurs du chenal laurentien.

Les deux baies sont reliées entre elles par l'intermédiaire du lac Salé. Lors des hautes marées journalières, les eaux salées de la baie des Grandes Bergeronnes pénètrent dans ce lac par un mince passage ceinturé de blocs glaciels. Parallèlement, un canal d'irrigation relie le lac Salé à la baie des Petites Bergeronnes. Situé entre deux montagnes, le lac Salé est bordé par des escarpements rocheux très abrupts. Le lac présente un substrat riverain argilo-sableux.

#### 1.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence de marais salés d'importance, les rassemblements d'oiseaux aquatiques, la richesse de la faune marine et quelques autres composantes d'intérêt sont également présents.

##### *Faune avienne et habitat*

Les baies des Bergeronnes constituent une aire de repos, d'alimentation, de reproduction et d'élevage pour la faune avienne. En tout, plus de 131 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans ce secteur (site Internet).

Lors des grandes migrations, les baies des Bergeronnes accueillent un très grand nombre d'anatidés. Au printemps, cet endroit représente une halte migratoire importante pour les Bernaches cravants, qui se nourrissent de la zostère marine présente dans les embouchures des deux baies (Mousseau et Armellin 1996) (figure 1.1). Les Bernaches du

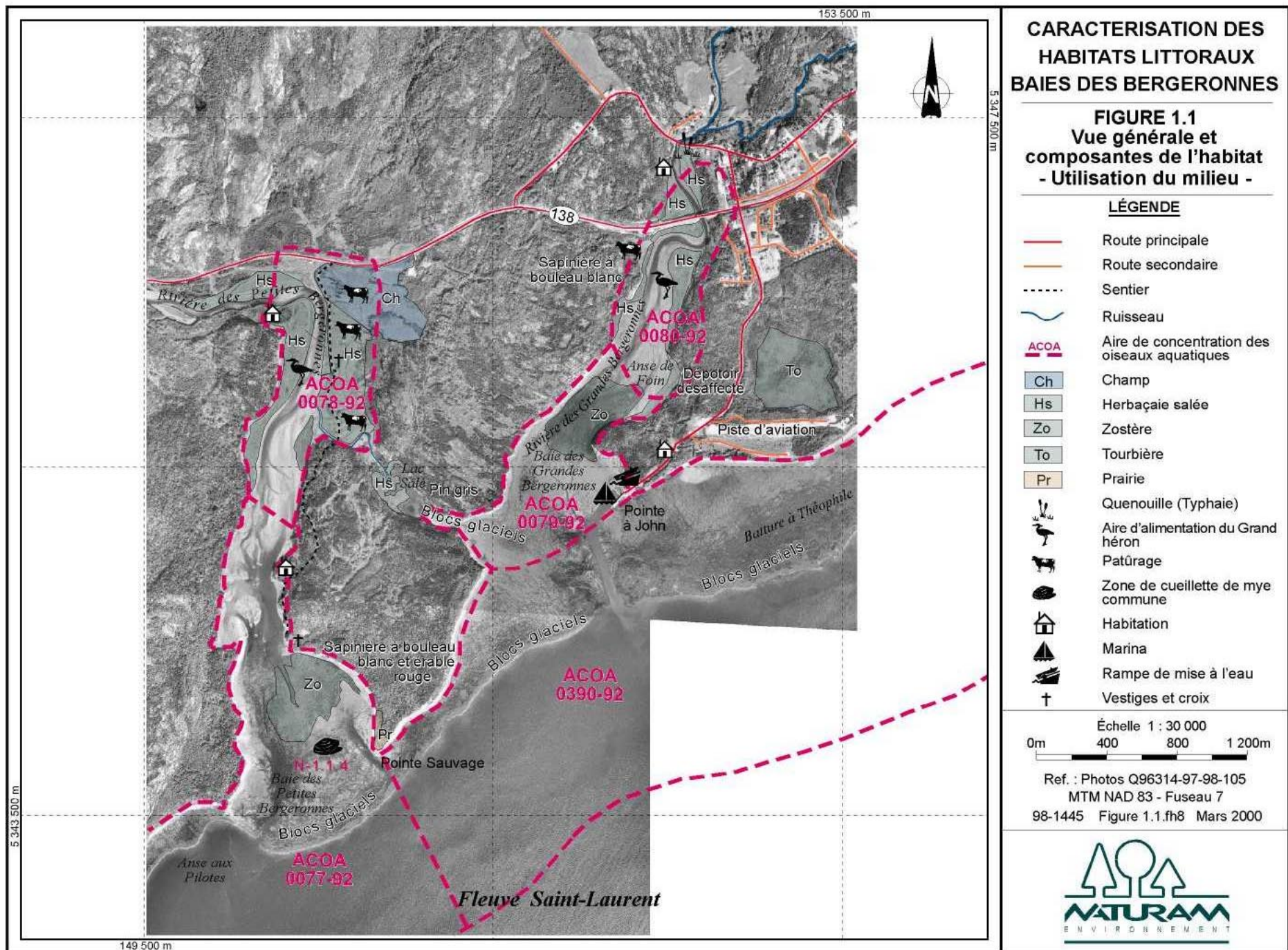
Canada, les Canards noirs, les garrots et les harles accompagnent également ces dernières (Brault et al. 1998; Lehoux et al. 1985). À l'automne, la concentration d'anatidés serait tout aussi importante. Lors de la migration automnale de 1991, près de 200 canards noirs étaient accompagnés notamment de Garrots à œil d'or, de Grands harles, de Canards colvert et de Sarcelles à ailes vertes (Brault et al. 1998). Lors des deux migrations, une grande concentration de Mouettes tridactyles et de Bonaparte pourrait y être observées (Brault et al. 1998). Ce secteur est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques lors des migrations.

En hiver, les baies des Bergeronnes constituent un site privilégié pour le Canard noir. L'endroit demeure libre de glace durant tout l'hiver, ce qui permet aux oiseaux de pouvoir s'y nourrir (Lehoux et al. 1985). Selon les données provenant d'ornithologues amateurs, l'endroit aurait supporté entre 1 400 et 3 050 Canards noirs de 1977 à 1986 (Savard 1990). Le Harelde kakawi, les Garrots à œil d'or ainsi que divers canards barboteurs fréquenteraient également le secteur en bon nombre durant l'hiver (Savard 1990; Lehoux et al. 1985).

L'endroit représente également une aire d'élevage importante pour l'Eider à duvet (Bédard et al. 1986). Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, il a été possible de remarquer la présence de plus de 100 jeunes accompagnés de 100 adultes, face à la pointe Sauvage.

La baie des Petites Bergeronnes accueille exceptionnellement des Oies blanches et des Bernaches du Canada durant tout l'été. Selon les inventaires sommaires réalisés en juillet 1999, entre 50 et 80 Oies blanches ont pu être aperçues dans l'herbaciaie salée en rive droite de la baie. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de Bernaches du Canada étaient rassemblées à l'embouchure, près de la ceinture de blocs glaciels. Ce phénomène est récent et semble s'intensifier d'année en année (Nelson Boisvert, comm. pers.).

Les Grands hérons fréquentent en grand nombre les herbaciaies salées situées en amont des baies. Lors d'un inventaire aérien réalisé le 19 mai 1992, jusqu'à 12 Grands hérons ont pu être observés dans la baie des Petites Bergeronnes (Brault et al. 1998). Lors des visites réalisées en 1999, plusieurs autres ont pu être aperçus, particulièrement dans l'herbaciaie salée de la baie des Grandes Bergeronnes, en aval de la route 138, et dans l'herbaciaie salée située en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes. Aucune héronnière n'a formellement été identifiée dans le secteur immédiat des baies des Bergeronnes. Les individus aperçus pourraient provenir du site de nidification des îlets Boisés ou d'une héronnière non encore répertoriée.



149 500 m

153 500 m

5 347 500 m

5 343 500 m

### *Faune marine et habitat*

Le secteur des baies de Bergeronnes est sous l'influence de la zone de remontée d'eau froide située entre Tadoussac et Les Escoumins (Naturam Environnement 1998; Mousseau et Armellin 1996). Le mélange des eaux profondes et des eaux de surface à cet endroit crée ainsi une zone riche en éléments nutritifs et en plancton. Ce phénomène favorise la grande richesse marine du site.

Les baies des Bergeronnes renferment deux plaques continues de Zostère marine situées à l'embouchure de chaque rivière et couvrant au total environ 35 hectares (figure 1.1). Accrochés sur les nombreux blocs glaciels, se retrouvent également l'Ascophylle noueuse, le Fucus bifide et le Fucus vésiculeux.

Par ailleurs, la concentration des mollusques y est élevée. Les nombreuses algues offrent un habitat idéal pour les petites Littorines rugueuses du Nord et les Moules bleues, alors que des bancs de Myes communes se retrouvent à l'embouchure des deux baies (BIOREX 1996).

La faune ichtyenne profite également de la richesse des lieux. Le site constitue une aire de fraie pour le Capelan (site internet). De plus, lors de l'inventaire à l'été 1999, il a été possible d'observer un grand nombre d'Épinoches à trois épines, ainsi que quelques Épinoches à neuf épines dans les marelles et les canaux d'irrigation des marais salés.

Finalement, on retrouve une concentration très importante de mammifères marins qui y trouvent une nourriture abondante. Au large, on peut observer fréquemment le Béluga, le Marsouin commun, le Rorqual commun et le Petit rorqual (Boisseau 1998). Le secteur constitue également un site d'hivernage pour le Phoque du Groenland qui fréquente à l'occasion les baies libres de glace (Boisseau 1998).

### *Marais salés*

Selon Dryade (1980), la partie amont des baies des Bergeronnes renfermerait plus de 68 ha de marais salés, répartis en plusieurs plaques discontinues. La majeure partie de cette superficie, soit 44 ha d'herbaciaie salée, se retrouve dans la baie des Petites Bergeronnes et dans le lac Salé. La baie des Grandes Bergeronnes compterait quant à elle 6 ha de marais à Spartine alterniflore et 18 ha d'herbaciaie salée. Notons que la bande de spartine alterniflore bordant la rive gauche de la rivière n'aurait pas été observée lors de la visite de l'été 1999, de sorte que les marais salés du site sont aujourd'hui essentiellement composés d'herbaciaies salées.

Selon l'inventaire réalisé à l'été 1999, l'herbaciaie salée de la rive droite de la baie des Petites Bergeronne et les herbaciaies salées de la baie des Grandes Bergeronnes, seraient les secteurs les plus productifs. En moyenne, plus de 20 % de leur superficie est couverte par des marelles et des canaux d'irrigations où l'on retrouve la Ruppie maritime. Ces zones constituent un site majeur de fraie des épinoches et renferment une grande

concentration d'invertébrés. De plus, la diversité végétale y est considérable. L'herbaciaie salée, à elle seule, abrite plus d'une quinzaine d'espèce végétale.

Dans les herbaçaias salées situées en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, ainsi que dans le lac Salé, la composition végétale est dominée par la Salicorne d'Europe. Sur la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, une portion du territoire situé au sud de la route provinciale 138 aurait autrefois fait partie intégrante de l'herbaciaie salée située à proximité. Coupé de ses apports en eau salée par un chemin, ce milieu se serait progressivement transformé en prairie à graminées. Seule la présence de quelques espèces végétales typiques des marais salés témoigne de l'occurrence passée d'une herbaçaias salée.

#### *Autres composantes d'intérêt*

Ce site renferme une grande diversité d'écosystèmes, favorisant la richesse faunique et floristique particulière de ce milieu. En plus des marais salés, les baies des Bergeronnes sont bordées par de nombreux escarpements rocheux où poussent, entre autres, le Génévrier commun et la Campanule à feuille ronde. On retrouve aussi quelques secteurs sablonneux colonisés par l'Élyme des sables, la Gesse maritime et quelques ombellifères. Le secteur de la Pointe Sauvage abrite, quant à lui, une sapinière à Bouleaux blancs et à Érable rouge, ainsi qu'une pessière humide avec quelques secteurs tourbeux. À proximité du Lac Salé, une pinède à Pin Gris est située sur les affleurements rocheux à l'est et une petite cédrière au nord. Finalement, face à la batture à Théophile, une tourbière est également présente.

Il est important de noter la présence dans le secteur du Troscart de la Gaspésie (*Triglochin gaspense*), une plante endémique du nord-est de l'Amérique (Boisseau 1998). Cette plante est d'ailleurs susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Lavoie 1992).

## **2.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

### **2.1 Situation géographique et contexte régional**

#### *Situation géographique*

La municipalité des Bergeronnes comptent respectivement environ 800 habitants.

#### *Contexte régional*

Le site des baies de Bergeronnes se situe à l'intérieur d'un pôle récréo-touristique majeur de la Côte-Nord. Ce site se trouve à moins de 22 km de la municipalité de Tadoussac et longe le Parc marin du Saguenay. Cette région, reconnue particulièrement pour l'observation de baleine et la beauté de ses paysages, attire annuellement plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Faisant face à la baie de Grande Bergeronnes, le Centre d'interprétation Archéo-Topo offre des expositions et des activités d'animation reliées à l'archéologie amérindienne préhistorique. À l'est de Grandes-Bergeronnes, on retrouve aussi le Centre d'interprétation et d'observation du Cap de Bon-Désir.

## 2.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

### *Accessibilité*

À partir de la route 138, il est possible d'accéder facilement à pied aux marais salés de la baie des Grandes Bergeronnes. Juste à l'ouest du pont, un stationnement gravelé permet de garer le véhicule temporairement. Tout près des stationnements, un sentier pédestre aménagé permet aux visiteurs de découvrir le littoral de l'est de la baie des Grandes Bergeronnes.

Il existe également un chemin gravelé privé permettant d'accéder à la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes et à la pointe Sauvage. Des sentiers permettent ensuite de parcourir la pointe Sauvage à pied ou en VTT. Cependant, cet accès, appartenant à l'Héritage Canadien du Québec, est pour l'instant fermé par une barrière cadenassée.

Les baies de Bergeronnes sont aussi facilement accessibles par voie d'eau. Situé dans l'embouchure de la baie des Grandes Bergeronnes, le quai de Bergeronnes possède une rampe de mise à l'eau publique, qu'il est possible d'utiliser moyennant certains coûts. Les kayaks et les petites embarcations peuvent accéder, lors des marées hautes journalières, aux baies, ainsi qu'au lac Salé. La concentration importante des blocs glaciels rend toutefois difficile la navigation en embarcation à moteur.

## 2.3 Équipements d'accueil

À partir de la municipalité des Bergeronnes, un chemin asphalté donne sur le quai de Bergeronnes, où l'on retrouve des stationnements et un bâtiment d'accueil. À l'intérieur, on retrouve les services d'accueil de la marina et des entreprises d'excursions aux baleines, ainsi qu'un casse-croûte et des toilettes. Un point d'observation élevé y a été aménagé et permet d'observer la baie. Des services de location de kayak et de croisières aux baleines sont également disponibles à la marina qui compte aussi 50 places à quai.

Dans le secteur de la baie des Petites Bergeronnes, il n'existe présentement aucun équipement d'accueil en fonction. Au bout du chemin d'accès, on retrouve une maison patrimoniale propriété d'Héritage Canadien du Québec. Ce site demeure inexploité.

Notons finalement que la municipalité des Bergeronnes offre plusieurs services d'hébergement de type gîtes et auberges, ainsi que certains services de restauration.

## 2.4 Utilisation du territoire

Les baies de Bergeronnes font principalement l'objet d'une activité d'observation des baleines à leur embouchure. Deux entreprises, Croisières Neptune et Croisières Essipit, offrent des excursions guidées plusieurs fois par jour de la mi-mai à la mi-octobre. Certains touristes explorent les baies en kayak ou les observent simplement à partir du quai ou du bâtiment d'accueil.

La route provinciale 138 passe au milieu de l'herbacaie salée dans la partie amont de la baie des Grandes Bergeronnes. La route longe aussi un champ situé en bordure de la baie

des Petites Bergeronnes. Par le passé, ce champ, ainsi qu'une partie de l'herbacaie salée attenante, auraient été utilisés de façon intensive comme pâturage pour les bovins. L'utilisation de ce milieu à des fins de pâturage aurait beaucoup diminué depuis. Certains villégiateurs fréquenteraient aussi l'herbacaie en VTT

Jusqu'à l'année dernière, l'herbacaie salée située en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes aurait aussi été utilisée de façon importante, comme pâturage à bovin (troupeau d'environ 100 individus). Les fondations d'un bâtiment agricole sont toujours visibles dans cette herbaçaie.

Par le passé, le secteur de pointe Sauvage aurait fait l'objet d'une exploitation forestière ». Cette exploitation aurait été plus intensive dans le secteur à de la pointe. Des sentiers, accessibles en VTT, ont également été aménagés dans la pointe Sauvage. Quelques cueilleurs de Myes communes les utiliseraient pour accéder aux bancs situés à l'embouchure de la baie des Petites Bergeronnes où la cueillette est permise (banc N-1.1.4).

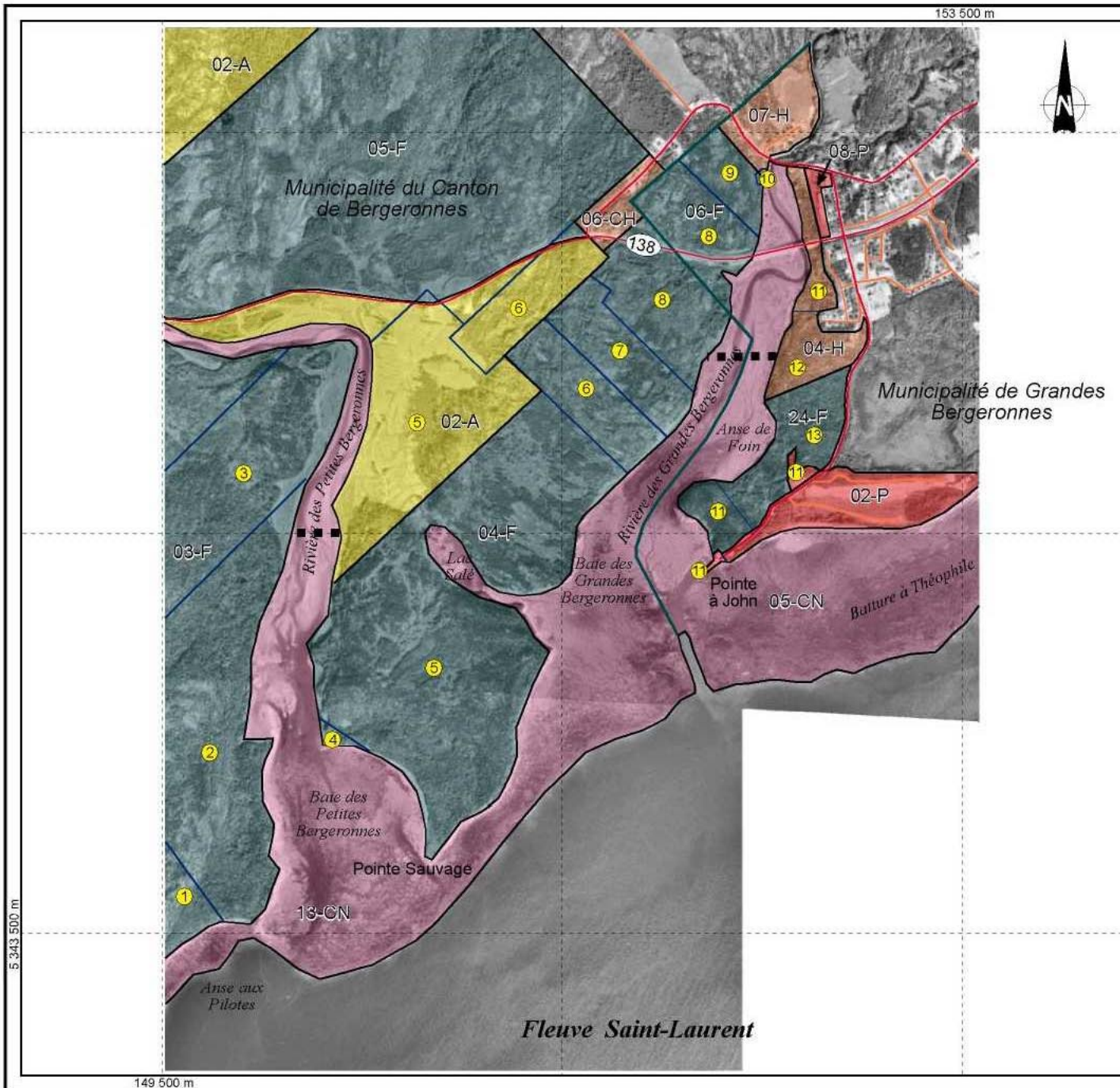
Sur la rive droite de la baie des Petites Bergeronnes on retrouve un chalet construit à la bordure ouest de l'herbaçaie salée. On y accède depuis la baie, en empruntant un trottoir de bois surélevé traversant l'herbaçaie. Le propriétaire accède au site en embarcation à partir de la rive gauche de la baie.

Les terres privées bordant le site seraient aussi utilisées occasionnellement par les chasseurs lors de la migration automnale de la sauvagine. Au quai de Grandes-Bergeronnes, on note finalement la présence occasionnelle de quelques pêcheurs sportifs y exerçant leur activité.

## **2.5 Tenure des terres**

La majeure partie des terres bordant le site sont de tenure privée, à l'exception d'une portion de la rive droite de la baie des Petites Bergeronnes qui appartient au M.R.N. (figure 1.2). Le secteur de la pointe Sauvage a été acquis récemment en bonne partie par Héritage Canadien du Québec (HCQ). Sur ce territoire, certains lots ont fait l'objet d'une entente de servitude à des fins de conservation entre HCQ et la Société canadienne pour la conservation de la nature. La tenure complète des lots est celle représentée au [tableau 1.1](#).





## CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIE DES BERGERONNES

**FIGURE 1.2**  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Tenure et Zonage -

### LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  Limite municipale
-  Limite Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent
-  Numéro de lot (tableau 1.1)
-  Forestier
-  Agricole
-  Habitation
-  Publique
-  Conservation

Échelle 1 : 15 000  
0 m 200 400 600 m

Ref. : Photos Q96314-97-98-105  
MTM NAD 83 - Fuseau 7  
98-1445 Figure 1.2.fh8 Mars 2000



**Tableau 1.1. Tenure des terres autour des baies des Bergeronnes<sup>1</sup>**

N <sup>o</sup> <sup>2</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	458 / 461 / 462	Adrien Larouche	627 200
2	464 / 463 / 460 / 459 / 456 / 465 468 / 469 / 472 / 473 / 476	M.R.N.	4 400 000
3	466 / 467	Roger Guignard	348 000
4	3-PP / 2-PP	Simon Gagnon (Curateur public)	18 200
5	7a / 6a / 5a / 5b / 4b / 3-PP 2-PP / 4a / 1a / 1b	Héritage Canadien	2 356 000
6	6b-P / 53	Noë Lessard	2 705 700
7	52 / 51-PP	Alphonse Boulianne	200 500
8	50-PP / 51-PP / 49a-P / 49-b-4	Louise Gagnon Ducharme	468 000
9	48d / 48c / 48a-1	Jean-Maurice Ratté	126 600
10	48a-2	Joseph Gagnon	—
11	A-2-5 / A-2-6 / A-2-1-1 / A-2-1-3 48a-32-P / A-1-21 / 48a-33-P / A-1-22	Municipalité des Bergeronnes	85 440
12	A-1-12 / A-1-14 / A-1-15	Corporation du foyer MGR Gendron inc.	126 700
13	A-2-1-4 / A-2-1-2-P / A-2-3 A-2-4 / A-1-16 / A-2-7-PP	Laurette Bouchard	2 682 000

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 1.2.

<sup>2</sup> Informations tirées de la matrice graphique et du rôle d'évaluation de la municipalité (été 1999)

## 2.6 Affectation du territoire

### *Zonage municipal*

La municipalité a reconnu l'importance et la valeur écologique du site en attribuant une affectation de « conservation » au secteur marin des baies des Bergeronnes, incluant le lac Salé et les herbaçaies de la baie des Grandes Bergeronnes. Les rives des baies ont pour la plupart reçu une affectation « forestière », en incluant le marais salé situé en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes. Dans la baie des Petites Bergeronnes, on retrouve une zone « agricole » qui englobe aussi les herbaçaies salées adjacentes à cette rive.

Enfin, le quai situé à l'embouchure de la rivière des Grandes Bergeronnes (rive gauche) et les terres à l'est de ce point ont reçu une affectation « publique ». Une portion des terres situées à l'intérieur de la baie des Grandes Bergeronnes ont reçu une affectation « habitation ».

### *Statut actuel du site*

Ce site compte 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit des aires de concentration d'oiseaux aquatiques englobant les deux baies et la côte littorale (ACOA 0077-92 / 0078-92 / 0079-92 / 0080-92 / 0390-92).

Le site se trouve à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. En fait, le Parc marin atteint ses limites à l'intérieur des 2 baies, à mi-chemin entre la route 138 et l'embouchure à la mer. La portion marine face aux baies des Bergeronnes jusqu'à leur embouchure est située dans une zone de protection spécifique du Parc marin.

À la pointe Sauvage, 105,5 ha de terrain sont actuellement préservés par l'intermédiaire d'une servitude de conservation signée entre un organisme sans but lucratif (HCQ) et la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN). Le site est ainsi protégé par droit de propriété. Cette entente constitue le premier volet de l'entente de conservation conjoint avec la HCQ, un organisme voué à la conservation des terrains et immeubles patrimoniaux.

### **2.7 Gestionnaires du site**

Les gestionnaires de ce site sont nombreux. Alors que le Parc marin gère le secteur marin du littoral, de nombreux propriétaires privés se partagent la gestion du milieu terrestre. Héritage Canadien du Québec gère actuellement, avec l'aide de la Société canadienne pour la conservation de la nature, son territoire situé en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes.

### **2.8 Évolution et orientations de développement du site**

Le déménagement d'une maison patrimoniale dans l'herbaciaie salée située sur la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes et la fin de son utilisation comme pâturage à bovin représentent la première démarche s'inscrivant à l'intérieur d'un projet à long terme. Héritage Canadien du Québec (HCQ) et la Société pour la conservation de la nature (SCCN) prévoient poursuivre les démarches de protection et d'acquisition des terres. À plus long terme, une consultation publique est prévue en vue d'aménager et de mettre en valeur le site auprès du public. En plus de la Société canadienne pour la conservation de la nature, L'École de la mer et Archéo-Topo pourraient être associés à cette démarche future.

### **3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique des baies des Bergeronnes pourrait se qualifier de très élevée. La richesse de la faune avienne, de la faune marine et la présence d'un grand nombre d'écosystèmes au même endroit, rendent cet endroit unique.

## 4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

### 4.1 Milieu marin

Au niveau du secteur marin, les principales sources de perturbation actuelles proviennent

- des croisières d'observation des baleines.
- du dérangement de la faune occasionné par la présence des touristes (favoriserait la prédation des jeunes Eider à duvet par les goélands lors de la période d'élevage des petits)
- de la circulation maritime intense qui dérangerait le comportement du Béluga (Boisseau, 1998)

Toutefois, ces perturbations seraient limitées en raison de la réglementation et du contrôle exercé par le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, notamment au niveau de l'achalandage maritime.

### 4.2 La baie des Petites Bergeronnes et la pointe Sauvage

Le secteur de la pointe Sauvage, malgré les nombreuses perturbations passées, jouit actuellement d'une quiétude relative depuis la signature de la servitude de conservation. Celle-ci limite la pratique de certaines activités. On prévoit ainsi la protection, la conservation et la mise en valeur des habitats naturels et la réalisation de toutes activités pouvant mener à bien cet objectif. De plus, certaines activités, comme la coupe forestière, la chasse et le drainage, ne pourront plus être pratiqués sur les terres visées. Ce secteur est donc, pour l'instant, protégé.

Toutefois, la présence du sentier gravelé donnant accès à la pointe Sauvage aurait eu pour effet de limiter l'introduction de l'eau salée dans l'herbaciaie, de sorte que le milieu ne semble aujourd'hui alimentée en eau salée que par quelques tuyaux placés sous le sentier.

La plaque d'herbaciaie salée située en rive gauche de la baie, aurait aussi subi un piétinement important par les bovins d'élevage, qui venaient y paître jusqu'à tout récemment, ainsi que par le passage répété des VTT.

#### *La baie des Grandes Bergeronnes*

Par le passé, l'herbaciaie salée de la baie des Grandes Bergeronnes aurait fait l'objet de remblayages importants lors de la construction du pont de la route provinciale 138 (Mousseau et Armellin 1996). La plaque d'herbaciaie salée située en rive droite de la baie, en aval de la route provinciale 138, aurait aussi subi un piétinement important par les bovins d'élevage qui venaient y paître régulièrement ainsi que par le passage répété des VTT, comme en témoignent les traces relevées en amont du pont de la route 138 lors de la visite de l'été 1999.

La municipalité des Bergeronnes rejette toujours ses eaux usées non traitées dans le secteur amont de la rivière des Grandes Bergeronnes, près de l'ancien pont de la route 138 (Naturam Environnement 1998). Cette pratique a assurément des effets sur la concentration des coliformes fécaux présents dans l'eau, particulièrement dans le secteur de la baie des Grandes Bergeronnes

## 5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le [tableau 1.2](#) présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des baies des Bergeronnes à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## 6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

### 6.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance des marais salés qu'abrite le site à la fois en termes de superficie à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent, et par sa richesse faunique élevée.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site :
  - Obtenir un statut de protection des terres privées du secteur, non protégées, par l'application de mesures contractuelles de protection, particulièrement le secteur de la baie des Petites Bergeronnes (signatures de servitudes de conservation);
  - Limiter les superficies vouées au pâturage;
  - Examiner la possibilité d'inclure une portion additionnelle de la zone marine des baies, à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;
  - Porter une attention particulière, lors d'activité d'interprétation, aux secteurs sensibles, comme les herbaçaises salées, les affleurements rocheux et la prairie maritime;

Tableau 1.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site des baies de Bergeronnes

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique très élevée du site (herbages salées, richesses des faunes aviennes et marines, diversité des écosystèmes)	X	X
– Présence de 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
– Site fait partie du Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent	X	X
– Valeur du site reconnue au niveau municipal (zone de conservation), fédéral (Héritage Canada), national (Société canadienne de conservation de la nature) et privé (Héritage canadien du Québec)	X	X
– Protection d'une partie de la pointe Sauvage par l'intermédiaire d'une servitude de conservation signée entre HCQ et SCCN	X	
– Présence de services d'hébergement et de restauration à proximité (municipalité des Bergeronnes)		X
– Présence de plusieurs organismes voués à la mise en valeur et à la conservation du site (Archéo-topo, Explo-Nature, Club plein-air Morillon, etc.)	X	X
– Proximité de la route 138		X
– Présence d'équipements d'accueil (quai, services d'excursion, sentier, bâtiment patrimonial)		X
– Présence d'un banc de Myes		X
– Accessibilité réduite aux habitats (terres de tenure privée)	X	
– Herbage salée de la baie des Grandes Bergeronnes de tenure publique		
– Site visible depuis la route 138	X	X
– Valeur élevée pour fin de mise en valeur et d'éducation		X
<b>Contraintes</b>		
– Herbages salées ont subi des perturbations anthropiques (remblais, sentiers VTT, coupe forestière)	X	
– Une grande partie des terres appartient à plusieurs propriétaires privés, ce qui augmente les efforts d'acquisition et d'entente de conservation nécessaire à leur sauvegarde	X	X
– Accès relativement facile au site via les croisières le Kayak et les sentiers pédestres (perturbation possible sur la faune)	X	
– La grande superficie du site rend les démarches de protection complexes	X	
– Absence de bâtiment et de stationnement dans le secteur de la pointe Sauvage et de la baie des Petites Bergeronnes		X
– Sensibilité particulière de certains éléments écologiques face aux sources de perturbation anthropique : les herbages salées, certaines espèces d'oiseaux, etc.	X	

- Évaluer la possibilité de restauration de certains habitats perturbés (herbaciaie salée de la baie des Petites Bergeronnes par exemple);
  - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de concertation visant une gestion intégrée des ressources du milieu;
  - Examiner la possibilité de restaurer les herbaciaies salés en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, par exemple en aménageant les canaux d'irrigations pour favoriser la recolonisation des plantes halophiles;
  - Évaluer la possibilité de réduire l'apport d'eaux usées acheminées directement dans la baie des Grandes Bergeronnes.
- Consolider les activités de mise en valeur ainsi que d'observation des baleines et du panorama estuarien en lien avec la vocation de conservation :
    - Tirer profit des infrastructures sur place;
    - Améliorer la capacité d'accueil à proximité de la baie des Petites Bergeronnes;
    - Améliorer le quai de Grandes-Bergeronnes en termes de capacité et de facilité pour les remorques de mettre le bateau à l'eau (réparer la rampe de mise à l'eau, augmenter le nombre de stationnements, etc.);
    - Évaluer la possibilité de mettre en place un réseau d'auto-interprétation (panneau, belvédère) ou d'interprétation guidée du milieu;
    - Intégrer les éléments archéologiques et les éléments naturels dans la mise en valeur du site ;
    - Parler de la diversité ornithologique.
  - Favoriser l'établissement de liens de partenariat entre les différents organismes impliqués dans la mise en valeur et la conservation :
    - Réunir les intervenants à différentes occasions;
    - Planifier des circuits intégrateurs.

## 6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention s'avérerait tout à fait réalisable. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement les aspects touchant l'acquisition des terrains privés pour fins de conservation et de mise en valeur, l'incorporation d'une portion marine additionnelle à l'intérieur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et la restauration d'habitats perturbés.

### *Gestion et prise en charge*

La gestion des activités sur le site des baies de Bergeronnes est actuellement assurée par 7 principaux groupes d'intervenants, soit le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Héritage canadien du Québec, la Société canadienne de conservation de la nature, le ministère des Ressources naturelles, les propriétaires des lots privés et la municipalité des Bergeronnes.

La gestion et la prise en charge du site pourraient être facilitées par la création d'un comité conjoint réunissant les membres intéressés de chacun des groupes d'intervenants mentionnés ci-haut. La gestion par un tel comité conjoint permettrait d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation et de mise en valeur intégrale des éléments du milieu.



## 7.0 RÉFÉRENCES

- BÉDARD, J., J. GAUTHIER et J. MUNRO. 1986. « La distribution de l'Eider à duvet durant l'élevage des canetons dans l'estuaire du Saint-Laurent » dans A. Reed (éditeur). *Les eiders au Canada*. SCF, Ottawa, Série de rapports techniques n. 47, p. 12-19.
- BIOREX, 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêche et Océan. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- DRYADE, 1980. *Habitas propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- LAVOIE, G. 1992. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 180 p.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire" dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- SAVARD, J.-P. L. 1990. *Population de sauvagine hivernant dans l'estuaire du Saint-Laurent : Écologie, distribution et abondance*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. Série de rapports techniques no. 89.

Site internet :

<http://www.slv200.qc.ec.gc.ca/slv200/français/plan/biodiversité/sauvage.htm>